



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction de la citoyenneté et de l'immigration
Bureau de l'accueil et du séjour des étrangers

Code AGDREF : 1600

4	Renouvellement Certificat de résidence algérien de 10 ans
Liste des pièces à fournir, en original et en photocopie <i>(Les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur-interprète assermenté auprès des cours d'appel).</i>	

Certificat de résidence algérien de 10 ans à renouveler

Indications relatives à l'état civil :

- Passeport (pages relative à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) à défaut autres justificatifs (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, etc)
- Si l'étranger est marié et/ou a des enfants : extrait d'acte de mariage ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation (documents correspondant à la situation au moment de la demande)

Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :

- Facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet)
- si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois
- si hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et justificatif de son domicile si l'adresse de la CNI ou de sa carte de séjour n'est plus à jour

3 photographies d'identité récentes (format 35 mm x 45 mm – norme ISO/IEC 19794-5 : 2005)
(pas de copie)

Si le demandeur est marié et ressortissant d'un Etat dont la loi autorise la polygamie, une déclaration sur l'honneur selon laquelle il ne vit pas en France en état de polygamie

Attestation sur l'honneur selon laquelle le demandeur n'a pas séjourné plus de 3 années consécutives hors de France (au verso)

(OU pour les étrangers titulaires d'une carte de « Résident longue durée-CE » :

Attestation sur l'honneur selon laquelle le demandeur n'a pas séjourné plus de 3 années consécutives hors de l'Union européenne ou 6 ans hors de France, ou n'a pas acquis le statut de résident longue durée-CE dans un autre Etat membre de l'UE)

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (e),

Né (e) le, de nationalité

Résidant à

certifie sur l'honneur n'avoir pas séjourné plus de trois années consécutives hors de France au cours des dix dernières années.

Fait à, le

Signature

(Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé »)

DECLARATION DE NON POLYGAMIE

Je soussigné (e),

Né (e) le, de nationalité

déclare sur l'honneur en présence du représentant du Préfet ne pas vivre en France en état de polygamie.

Fait à, le

Signature

LISTE DES ETATS ADMETTANT LES UNIONS POLYGAMES

- Afghanistan	- Egypte	- Libye	- Sierra Leone
- Algérie	- Emirats Arabes Unis	- Malaisie	- Somalie
- Bahreïn	- Gabon	- Mali	- Soudan
- Bangladesh	- Gambie	- Maroc	- Syrie
- Bénin	- Inde	- Mauritanie	- Tanzanie
- Birmanie	- Indonésie	- Niger	- Tchad
- Burkina Faso	- Irak	- Nigeria	- Tunisie (avant le 01/01/1957)
- Cameroun	- Iran	- Oman	- Togo
- République Centrafricaine	- Jordanie	- Ouganda	- Yémen
- Comores	- Koweït	- Pakistan	- Zaïre (RDC)
- Congo	- Liban	- Qatar	- Zambie
- Djibouti	- Liberia	- Sénégal	

Article 441-6 du code pénal : « Le fait de se faire délivrer indûment, notamment en fournissant une déclaration mensongère, par une administration publique, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 Euros d'amende ».

12 bis rue du 30^{ème} régiment d'infanterie - BP 2332 - 74034 Annecy cedex

www.haute-savoie.gouv.fr

Mise à jour : Avril 2020